



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	39	31

PRÉSENTS 31
POUVOIRS 0
ABSENTS 8

Vote Pour : 31
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Bernard MIRAMOND, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°56_2024DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Approbation de l'Avant-Projet Définitif pour le projet d'aménagement et de rénovation énergétique du restaurant scolaire et de l'ALAE à Lisle sur Tarn et demande de subventions

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération a pour projet d'engager des travaux de rénovation et de réaménagement des bâtiments dédiés au restaurant scolaire et à l'ALAE sur la commune de Lisle sur Tarn.

Afin d'engager la coordination de l'opération, à la suite d'une procédure de marché adaptée, la mission a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est SUAU ARCHITECTURE.

Le maître d'œuvre a remis le 8 octobre 2024, un Avant-Projet Sommaire ayant fait l'objet d'une validation en comité de pilotage réunissant élus des deux collectivités, le montant prévisionnel de travaux a été validé à 1 050 000 € HT, soit 1 260 000 € TTC.

Le projet consiste à :

- Sur la restauration scolaire : réaménager et agrandir l'office de remise en température ainsi que l'espace réfectoire afin de pouvoir accueillir 420 repas journalier sur deux services.
- Sur l'ALAE : le réaménagement complet des espaces, la réalisation des travaux de rénovation énergétique en intégrant le R+1 ainsi que la rénovation de la toiture pour un surface totale de 546 m².

L'Avant-Projet Définitif a été remis le 06 novembre 2024 pour un montant total de travaux s'élevant à 1 048 926 € HT, soit 1 258 711 € TTC.

Coût prévisionnel de l'opération (HT) :

Désignation des phases de travaux	Montants HT
<u>Travaux</u>	
Bâtiment restaurant scolaire	430 822 € HT
Bâtiment ALAE	618 104 € HT
<i>Sous Total Travaux 1 048 926 € HT</i>	
<u>Divers liés aux travaux</u>	
Raccordements aux réseaux	17 000 € HT
Provision pour aléas et imprévus	51 200 € HT
Actualisations/ Révision	75 150 € HT
<i>Sous Total Divers 143 350 € HT</i>	
<u>Prestations Intellectuelles</u>	
Etudes et MOE Honoraires d'étude de faisabilité a la maitrise d'œuvre	131 340.00 € HT
SPS et Contrôle Technique	18 052 € HT
<i>Sous Prestation intellectuelles 149 392 € HT</i>	
<u>Etudes complémentaires</u> : de sol, structure, divers diagnostics, réseaux	14 990 € HT
<i>Sous Total Etudes complémentaire 14 990 € HT</i>	
<u>Budgets transversaux</u>	
Mobiliers, équipements, signalétique, Fourniture divers	36 000 € HT
Autres dépenses : Déménagement / Publication / Géomètre/ Foncier / Communication / Assurances	154 400 € HT
<i>Sous budgets transversaux 190 400 € HT</i>	
Total	1 547 058.00 € HT

NB : Ces montants ne comprennent pas les coûts liés à la location de modulaire et de matériels spécifiques nécessaires durant la phase de travaux (office de remise en température), qui sont imputés sur le budget de fonctionnement. Estimation à ce jour : 145 700 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Sollicité	Assiette éligible	Taux sollicité	Batiment Restauration (41% des travaux)	Batiment ALAE (59% des Travaux)	Taux de Financement global
				Montant H.T.	Montant H.T.	
DETR Acquise Tranche 1	X	295 982.00 €	35%	103 594.00 €		
DETR Acquise Tranche 1 (au prorata travaux 41%-59%)		295 982.00 €	35%	42 473.54 €	61 120.46 €	8.9%
DETR (Tranche 2)	A solliciter	555 279.32 €	35%	194 347.76 €		16.8%
État – Fonds Vert	A solliciter	308 716.68€	40%	- €	97 278.40 €	8.4%
CAF	X	683 624.68 €	40%	- €	273 449.87 €	23.6%
Région (énergétique)		315 268.75 €	20%	- €	- €	0.0%
Département (FDT)	A solliciter	1159 978.00€	15%	71 338.65 €	102 658.05 €	15.0%
TOT SUBVENTIONS sur Tv x				308 159.95 €	534 508.79 €	72.6%
TOT SUBVENTIONS sur Tv x				842 666.73 €		72.6%
Autofinancement sur Tv x				168 193.37 €	149 117.90 €	27.4%
Autofinancement sur Tv x				317 311.27 €		27.4%
Coût Travaux H.T.				430 822.00 €	618 104.00 €	
Côut Travaux H.T.				1 048 926.00 €		
Cout OP Inclus (Tv x+MOE+SPS+CT)				476 353.32€	683 624.68€	
Cout OP Inclus (Tv x+MOE+SPS+CT)				1 159 978.00€		

NB : Attention le calcul de l'Auto financement est ramené ici sur la base du cout des travaux y compris les prestations MOE+ CT + SPS
Voir ci desous, si ramené sur le cout total de l'opération

TOT Subvention HT sur OP				842 666.73 €	54.5%
Autofinancement HT sur OP				704 391.27 €	45.5%
Côut Total Opération HT incluant tout frais divers et transversaux				1 547 058.00€	100.0%

Le Bureau,

Ouï cet exposé,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment leur article 6.3.4 Compétence Ecoles et services périscolaires : gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des avant-projets définitifs et des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,
Considérant le Schéma Territorial Education Famille 2023-2027 et du Projet Educatif Communautaire 2023-2026 de la Communauté d'agglomération,
Considérant l'importance et la nécessité de ces travaux pour permettre un accueil de qualité pour les enfants et les professionnels y travaillant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve l'Avant-Projet Définitif pour le projet d'aménagement et de rénovation énergétique du restaurant scolaire et de l'ALAE à Lisle sur Tarn tel que présenté ci-dessus,**

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2025 sur la tranche 2, du dispositif Fonds vert pour la partie de rénovation énergétique, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département au titre du FDT, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

- publication - mise en ligne
Le 04 DEC. 2024

Et/ou notification
Le 04 DEC. 2024

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>